



## NUMÉRO 1307-1095

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 8 juillet 2013 à 20h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Jeannot Roy                      M. Luc Perreault,      Mme Élise Jacques,  
M. Jean-Louis Grondin.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Louis Jacques.

Était aussi présente Madame Mélanie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire suppléant Jeannot Roy ouvre la séance par une prière appropriée.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1307-1095-2

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin, appuyé par madame Élise Jacques et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 16. Varia : a) Utilisation du lot 4 812 362 (site du Moulin des fermes), b) Rencontre avec la Sûreté et c) Rapport du maire suppléant. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3. Suivi du procès-verbal**

Aucun point n'est discuté.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2013**

1307-1095-4

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le procès-verbal de la séance du 3 juin 2013, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5. Lecture et approbation des comptes**

1307-1095-5

Il est proposé par monsieur Jeannot Roy appuyé par madame Élise Jacques et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de juin, pour un montant totalisant 53 797,75 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **6. Rapport du directeur des Travaux publics**

À la demande du Conseil, le directeur des Travaux publics, monsieur Louis-Marie Lessard fait son rapport mensuel.

### **7. Traitement de fissures**

Monsieur Louis-Marie Lessard fera une tournée dans les rangs des Érables Nord et Saint-Bruno afin de déterminer s'il y a lieu de faire du traitement de fissures. Reporté à la prochaine séance.

### **8. Adoption du règlement 195 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

ATTENDU QUE l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 3 juin 2013;

1307-1095-8 En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que le règlement no 195, *Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics* soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **9. Adoption du règlement 196 concernant les systèmes d'alarme anti-intrusion**

ATTENDU QUE l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme anti-intrusion sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 3 juin 2013;

1307-1095-9 En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que le règlement no 196, *Règlement sur les systèmes d'alarme anti-intrusion* soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **10. COOP de santé Robert-Cliche – Campagne de financement**

1307-1095-10 Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par madame Élise Jacques et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un montant de 12 000 \$, réparti sur trois ans, à la Coopérative de santé Robert-Cliche, dans le cadre de leur campagne de financement pour le point de services de Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **11. CPTAQ – Demande de Micheline Breton**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par madame Micheline Breton pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 929 355, d'une superficie de 30,5 m<sup>2</sup> visant à régulariser un usage accessoire résidentiel à l'extérieur des droits acquis;

CONSIDÉRANT que cette demande n'entraîne pas une diminution du potentiel agricole du milieu environnant;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

1307-1095-11 À CES CAUSES, il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Jeannot Roy et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande d'autorisation de madame Micheline Breton pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 929 355, d'une superficie de 30,5 m<sup>2</sup> visant à régulariser un usage accessoire résidentiel à l'extérieur des droits acquis;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **12. CPTAQ – Demande de Patrice Roy**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par monsieur Patrice Roy pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture et l'aliénation d'une partie du lot 4 373 732, d'une superficie de 381,1 m<sup>2</sup> dans le but d'agrandir son emplacement résidentiel;

CONSIDÉRANT que cette demande n'entraîne pas une diminution du potentiel agricole du milieu environnant;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

1307-1095-12 À CES CAUSES, il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande d'autorisation de monsieur Patrice Roy pour l'utilisation à une fin autre que

l'agriculture et l'aliénation, d'une partie du lot 4 373 732, d'une superficie de 381,1 m<sup>2</sup> dans le but d'agrandir son emplacement résidentiel afin de lui permettre de faire un champ d'épuration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**13. Rang Saint-Bruno – Mitoyenneté avec Saint-Jules**

Reporté ultérieurement.

**14. Projet de mise en valeur du parc municipal**

Reporté à la prochaine séance.

**15. Correspondance**

**a) Association de gestion et de développement industriel inc.**

1307-1095-15a

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Jeannot Roy et résolu, que monsieur le Maire assiste au souper de l'*Association de gestion et de développement industriel inc.* « Les retrouvailles de Saint-Joseph » au coût de 30 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**16. Varia**

**a) Utilisation du lot 4 812 362 (Site du Moulin des fermes)**

Des gens se sont plaints du fait que des campeurs s'installent sur le site du Moulin des fermes. Des feux à ciel ouvert y sont également allumés à l'occasion. L'inspecteur en bâtiments fera parvenir à l'organisme propriétaire de l'endroit, une lettre enregistrée leur demandant de cesser toute activité commerciale de camping sans un certificat d'autorisation de la municipalité. Concernant les feux à ciel ouvert, il sera demandé au directeur des incendies d'aller constater les faits et de rencontrer les propriétaires à cet effet.

**b) Rencontre avec la sûreté**

Monsieur le Maire mentionne qu'il a rencontré le parrain de la municipalité, Monsieur Claude Poulin. Il se montre satisfait de cette rencontre.

**c) Rapport du maire suppléant**

Monsieur le Maire suppléant Jeannot Roy, fait un retour sur la dernière séance des maires à laquelle il a assisté en remplacement du maire.

**17. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

**18. Levée de la séance**

1307-1095-18

À 22h55, il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Je, Louis Jacques, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Louis Jacques, maire

---

Mélanie Jacques, secrétaire-trésorière